L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, NO. 73 RUE DE CHARTRES

NOUVELLES-ORLEANS.

JEUDI MATIN, 22 JUILLET.

France.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES.

Les informations suivantes que nous trouvons dans nos journaux de Paris du 6 au 5 juillet explique le revirement qui s'est produit dans l'Assemblée et qui a amené la défaite des gauches.

Voici le procès-verbal officiel de la réunion des trois gauches :

"Les trois groupes parlementaires de la gauche se sont réunis aujourd'hui à Versailles, dans le local des séances du centre gauche.

"La séance était présidée par M. Laboulaye, président du centre gauche.

"Le président a exposé l'objet de la réunion :

"Il s'agit d'arrêter d'accord les moyens les plus propres à hâter la dissolution de l'Assemblée.

"L'ordre du jour réduit aux travaux nécessaires, c'est-à-dire aux lois organiques, au budget, à la loi électorale et aux autres lois qui figurent sur le feuilleton, peut-être épuisé dans les premiers jours du mois d'août.

"Il resterait alors, jusqu'au 14 août, tout le temps nécessaire pour réviser la loi des maires et discuter une loi sur la presse.

"Pour atteindre ce but, il importe de réduire les débats aux plus étroites limites ; c'est pourquoi les trois bureaux de la gauche avaient recommandé aux membres de leurs groupes de ne pas multiplier les amendements.

"Cette déclaration a soulevé quelques susceptibilités, et c'est une des raisons qui ont motivé la réunion d'aujourd'hui.

"Les bureaux, qui ne sont que les exécuteurs des volontés de leurs groupes, demandent à la réunion de s'associer à cette déclaration par une adhésion formelle. Dans les circonstances présentes, la dissolution n'est pas une affaire de parti, c'est une question de patriotisme et d'intérêt général.

"Après ces observations, le président a donné lecture d'un projet de résolution préparé par les trois bureaux, et ainsi conçu :

"La réunion des trois groupes de gauche, considérant que depuis le vote du 25 février le pays réclame avec une juste impatience la mise en œuvre de la constitution ;

"Qu'il y a là un intérêt général qui s'impose au patriotisme de tous les partis ;

"Considérant que l'ordre du jour de l'Assemblée, réduit au vote des lois nécessaires, peut être épuisé vers le milieu d'août ;

"Qu'il suffit pour cela de ne pas encombrer la discussion d'amendements et de discours multipliés.

"Recommande aux membres des trois groupes la plus grande réserve à cet égard.

"Et charge les bureaux de s'entendre avec le gouvernement, le président de l'Assemblée et les autres réunions parlementaires pour fixer l'époque des élections sénatoriales et celle de la dissolution."

La réunion, après avoir entendu MM. de Pompéry, Arago, Pourcaud, Gambetta, Jules Simon, Ricard, a voté à l'unanimité la résolution proposée."

Voici ce que dit la *Patrie* de cette réunion :

Contrairement aux assertions des feuilles républicaines, nous pouvons affirmer que la réunion générale des trois groupes de la gauche ne comptait que 165 membres.

Or, les trois groupes se composent : de 75 membres de l'extrême gauche, de 112 membres de la gauche modérée et de 130 membres du centre gauche. 130 députés environ n'assistaient pas à cette réunion extraordinaire.

Le compte-rendu de cette séance a été communiqué aux journaux républicains par un membre de la gauche, qui a eu le soin de supprimer tout ce qui était de nature à une division dans les rangs de la gauche.

Nous sommes en mesure de donner à ce sujet quelques détails intéressants : le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable ; c'est dans le groupe de la gauche modérée qu'on se montre peu partisan de la dissolution à bref délai, tandis que le centre gauche et l'extrême gauche se prononcent pour la dissolution. La gauche modérée appréhende que le résultat des élections lui soit défavorable avec un ministère Buffet-Dufaure. Le centre gauche, au contraire, est rassuré par la présence dans les conseils du gouvernement de MM. Léon Say, Dufaure, Bardoux, Caillaux, Pascy, et ce groupe ne s'opposerait pas à la dissolution avec le ministère actuel.

Le compte-rendu de la réunion des gauches ne fait aucune allusion à cette diversité d'opinions ; mais je n'est pas la seule chose qui ait été signalée.

Quelques membres de l'extrême gauche insistaient pour que les gauches présentassent une proposition de dissolution qui, conviendrait les suffrages des trois groupes républicains et du parti de l'Appel au peuple, serait votée avec une majorité de 25 à 30 voix.

Mais M. Gambetta et plusieurs de ses amis ont combattu cette proposition. L'un d'eux s'est exprimé dans ces termes : Sans doute la proposition qui vient d'être formulée est la seule raisonnable ; mais nous avons à redouter des défections au moment du vote, et si la proposition de dissolution était repoussée en séance publique, par ce vote même l'Assemblée *aurait signé un nouveau bail.*

Nous croyons pouvoir affirmer que depuis hier l'entente est établie entre les différents groupes conservateurs pour l'élection des 79 sénateurs élus par l'Assemblée. Les membres des bureaux des groupes conservateurs ont maintenant *l'esprit fondé* de réformer, au moment opportun, une majorité conservatrice dont le groupe Lavergne ne sera pas exclu.

Les présidents des différentes fractions parlementaires de l'Assemblée, sur la proposition des trois groupes de la gauche, se sont réunis cette après-midi dans le local du premier bureau.

Assistaient à cette réunion : MM. de Kerdrel, président de la droite modérée ; de Clercq, remplaçant M. Sacaze, président du groupe de Clergy ; Bochet, président du centre droit ; de Lavergne, président du groupe de ce nom ; Laboulaye, président du centre gauche ; Jules Ferry, président de la gauche ; Laurent Pichat, président de l'extrême gauche. M. de la Rochette, président de l'extrême droite, n'était pas présent.

MM. Laboulaye et Jules Ferry ont pris la parole et ont donné connaissance à leurs collègues de la résolution votée hier dans la réunion des trois groupes de la gauche.

M. de Lavergne et les présidents des groupes de la droite ont répondu qu'ils n'avaient reçu de leurs collègues aucun mandat pour s'expliquer au sujet de la dissolution ; ils se sont réservé de leur en référer.

Une prochaine entrevue a été fixée à lundi. M. Sacaze a promis d'y assister.

Le centre droit s'est réuni sous la présidence de M. Lambert Sainte-Croix.

Voici le procès-verbal officiel de cette séance :

"L'ordre du jour appelle la discussion sur la loi relative aux rapports des pouvoirs publics.

"Après un débat auquel prennent part MM. Adnet, Grivart, Charreyron, Lamber Sainte-Croix, le général Mazure, la réunion décide qu'elle appuiera, lors de la discussion devant l'Assemblée, le gouvernement."

A la suite de plusieurs réunions tenues chez M. Jules Simon — réunion auxquelles assistaient les délégués de l'Union républicaine chargés de choisir les futurs sénateurs : MM. Gambetta, Bethel, Gabt, Lepère, Esquiros, Millaud, Testelin, Ronvier et Escarguel, — la liste des 75 "inamovibles" à nommer par l'Assemblée nationale a été définitivement arrêtée.

Mais, d'après les engagements pris, le plus grand secret règne sur la composition de cette liste, et les élus eux-mêmes ignorent leur bonheur jusqu'à ce jour.

Nous trouvons les nouvelles complémentaires suivantes dans la *Gazette de France* du 8 juillet :

Les bureau des gauches se sont réunis hier. MM. Laboulaye, Jules Ferry et Laurent-Pichat ont rendu compte des négociations entamées avec les groupes de la droite.

Les gauches ont reconnu qu'il était nécessaire d'agir et de mettre l'Assemblée en demeure de statuer sur la dissolution. Il a donc été décidé qu'on formulerait un projet de loi. Il est probable qu'on le déposera après le vote de la loi sur les pouvoirs publics.

La réunion présidée par M. Léonce de Lavergne s'est réunie hier.

Après avoir entendu plusieurs orateurs, elle a adopté la résolution suivante :

"La réunion pense qu'en l'état il lui est impossible de prendre un parti au sujet de la fixation de l'époque de la dissolution, et elle est d'avis d'attendre le vote des lois constitutionnelles et de la loi électorale avant de s'occuper de la dissolution."

AGENTS DE L'ABEILLE.

M. JUST COMPÈS, à Donaldsonville, pour les paroisses Ascension, St Jacques et Assomption.

M. PE. MACHET, Marchand, à Baton-Rouge, pour les paroisses de Ouest et Est-Baton-Rouge, Ouest et Est Feliciana.

WILLIAM GIRARD, à Waterloo paroisse de la Pointe Coupée.

J. LANDREAU, Maître de Poste à Hermitage, pour la paroisse de la Pointe-Coupée.

GEO. L. MAYER, Maître de poste à Marksville, paroisse des Avoyelles.

A. MARIDAT, à la Nouvelle-Ibérie.

M. EMONET, à Loouville, paroisse St Landry.

H. L. DUPLEIX, à Natchitoches.

Hon. WM. L. ROCHE, député Maître-de-Poste Plaquemines, paroisse Iberville.

C. ROBERT, à Franklin, paroisse Ste-Marie.

J. DAMARE, St-Martinville.

TALE Y THIBODEAU, Pont-Breau.

A. DURIO, Arnaudville.

H. PITKINS, Grand-Coteau.

ADRIEN GONSOULIN, Fausse Pointe.

F. F. BÉREAU, à la Passe-Chrétienne.

A. NEVEU, Vermillonville.

LAURENT CHERIE, Plaquemines (Iberville).

A. ROYER, Mouvaville (Avoyelles).

R. RICUFLI, Houma (Terrebonne).

SELVAIN LEHMAN, Maître-de-Poste à Johnville (Tensas).

WM. BUDSON, à Jeannerette, paroisse Ste-Marie.

EDGARD DELERY, Baie St-Louis, (Miss).

APPEL
EN FAVEUR
des victimes de l'inondation dans le Midi de la France.

Il y a un mois à peine, les rapports reçus du Midi de la France, annonçaient que les récoltes présentaient une apparence magnifique et tout semblait promettre à cette région une année prospère et heureuse. Hélas! Quelques jours ont suffit pour couvrir d'un voile de deuil les riantes vallées qu'arrosent la Garonne, le Tarn et l'Adour. Aux dégâts déjà considérables occasionnés, au commencement du mois de juin, par des pluies torrentielles, est venue s'ajouter une effroyable dévastation produite par une inondation, dont il n'y a pas d'exemple dans les temps modernes. Une fonte prématurée des neiges a déversé dans tout le bassin de la Garonne et de l'Adour, des montagnes d'eau qui, s'ajoutant aux flots déjà débordés des rivières, ont jeté partout la ruine et la mort. Les dépêches télégraphiques ne nous donnent, sans doute, qu'une idée imparfaite de la désolation qui a remplacé dans les villes, les villages et les campagnes la joie et l'espérance.

Pour que des quartiers d'une grande ville, des ponts en pierres comme ceux de Toulouse et de Tarbes, des villages entiers aient été détruits par les eaux, il faut que le fléau ait eu une puissance dévastatrice sans précédents, et le cœur se serre à la pensée des ravages et des ruines que les flots ont causés sur leur passage.

Cette catastrophe inattendue a pris les proportions d'une calamité nationale. Le chef de l'Etat, l'Assemblée et les populations de toutes les parties de la France ont noblement répondu aux cris de détresse qui leur arrivaient des régions inondées. Mais le désastre est incalculable et il ne pourra être réparé que partiellement par les contributions publiques et particulières.

Plusieurs milliers de personnes ont péri et bien des familles vont rester sans soutien. Cent milles personnes, nous dit une dépêche, n'auront pendant des mois d'autres moyens de subsister que les ressources qui leur seront fournies par la charité publique. Nous ne savons à combien de milliers s'élève le nombre de ceux qui ont perdu avec leur récolte de cette année, leurs animaux, leurs instruments aratoires et les éléments de plusieurs récoltes à venir.

En présence d'un si grand malheur — nouvelle épreuve qui frappe la France au moment où elle se flattait d'avoir déjà réparé les pertes matérielles que lui avait fait éprouver une guerre funeste — les Français résidant à l'étranger ne pouvaient rester insensibles aux souffrances de leurs compatriotes.

Sur l'invitation de quelques-uns d'entr'eux un assez grand nombre de français habitant la Nouvelle-Orléans se sont assemblés et ont constitué un comité qu'ils ont chargé de recueillir des souscriptions pour venir au secours des victimes de cette terrible inondation.

Le comité adresse cet appel à tous ses compatriotes de la ville de la Nouvelle-Orléans et des paroisses de la Louisiane avec la conviction profonde qu'il sera bien accueilli partout.

Le comité n'ignore pas la gêne et la misère qui pèsent malheureusement sur toutes les classes de la population en Louisiane, mais il pense que chaque français voudra, pour cette occasion exceptionnelle, contribuer dans la limite de ses moyens ou du possible, au fonds de secours qui sera envoyé en France comme témoignage de sympathie envers ceux de nos compatriotes du Midi qui ont été atteints par le fléau.

Si le comité ne fait pas un appel direct à la population louisianaise, qui a témoigné d'une façon si généreuse de ses sentiments d'humanité et de ses sympathies pour la France à l'occasion de la dernière guerre, c'est qu'il ne lui paraît pas convenable, dans les conditions exceptionnelles qui ont imposé de si lourds fardeaux à la Louisiane, de demander à d'autres qu'à ceux qui sont nés en France, de s'imposer un nouveau sacrifice. Mais ce sera avec un profond sentiment de reconnaissance qu'il recevra les contributions qui lui seront envoyées par tous les amis de l'humanité et de la France qui résident en cet Etat.

Le comité prie instamment tous ceux qui sont disposés à contribuer à l'œuvre de secours, de vouloir bien remettre leur offrande aussitôt que possible, afin que l'envoi des fonds puisse être effectué dans un bref délai. Donner à propos est donner doublement.

Cette recommandation s'adresse à ceux de nos compatriotes des paroisses qui seraient disposés soit à envoyer leurs contributions directement au comité, soit à organiser eux-mêmes des comités locaux.

Les porteurs de listes sont également priés d'effectuer un premier versement des sommes qu'ils auront déjà recueillies, du 15 au 20 courant, entre les mains du trésorier.

Le comité fait appel, pour l'aider à remplir dignement sa mission, au concours de tous ses compatriotes et de toutes les âmes généreuses qui savent compatir à l'infortune.

Nouvelle-Orléans, 2 juillet 1875.

Au nom du comité de souscription,

Le président,

FÉLIX LIMET.

Le secrétaire,

J. B. MONDIEGT.

SOUSCRIPTION
EN FAVEUR
des victimes de l'inondation dans le Midi de la France.

Les listes de souscription pour venir au secours des malheureux victimes de l'inondation dans le Midi de la France, sont déposées aux adresses suivantes :

Membres du comité :

Président honoraire : M. le VICOMTE D'ARIAZAC, consul de France, rue St-Louis ;
Président : FÉLIX LIMET, bureaux de l'*Abeille* rue de Chartres No 73 ;
Vice-présidents : Joseph Girod rue du Maine No 72 ;
Elizar Larue, Cour Gallier ;
D. Pochelu, rue du Canal No 122 ;
G. Mayllié, rue Calliope No 33 ;
Alex. Hausse, au City Hotel ;
Th. Forest, rue Hancock, (3e district.)
Hte. Salomon, rue Vieille Levée No 78 ;
L. Turle, hôtel Washington, à Milneburg ;
F. Tujague, rue de Chartres No 14 ;
D. A. Chaffraix, rue la Douane No 54 ;
Editeur du *Propagateur Catholique*, rue Royale No 167 ;
Trésorier : J. B. Camors, rue Tchoupitoulas No 61 ;
Secrétaire : J. B. Mondiegt, banque des Workmen, rue du Canal No 94 ;
Membres : Ernest Mérith, maison A. Kuchereau & Co., rue St-Louis ;
Léon Godchaux, rue du Canal No 81 ;
Jean Schwetter, rue Royale No 166 ;
E. Guillemet, rue de la Douane No 53 ;
B. Anthony, coin Ursulines et Peters ;
J. P. Dubarry, Marché Dryades ;
Théo. Guillain, coin du Maine et Vieille-Levée ;
Jules Manaux, coin Poydras et Remparts ;
P. Geddes, rue des Magasins, coin Peniston, (6e district) ;
F. Renaudin, Marché Ste-Marie ;
L. Grégoire, rue St. Andrew No 248 et Magazine Market.
J. Bayle, rue de Chartres No 40 ;
J. Senac, rue Ste-Anne, coin Chartres ;
G. Bonnecarrère, maison Blanche, rue du Canal ;
Arthur Jaric, restaurant Boudro, Milneburg ;
M. Vergniole, rue Decatur No 73 ;
P. Canteroul, rue Bienville No 41 ;
P. Marcou, rue Baronne, coin Poydras ;
John Strenna, rue Bourbon No 16 ;
R. de Gas, rue Commune No 161 ;
J. P. Dutrey, Marché Dryades ;
C. Gouzy, rue des Français No 133 ;
J. Decca, rue Vieille-Levée No 53, coin Bienville ;
Léon Vallon, rue Gravier No 132 ;
J. Ségasiée, rue Vieille-Levée No 17 ;
R. Ladlon de Ladébat ;
A. Walz, rue Conti No 34 ;
L. Chaplain, rue Royale No 18 ;
L. Grand, cour Gallier rue Caroudelet ;
A. Paris, rue Bourgogne No 26 ;
B. Bobée, marché Trémé ;
Antoine Alciator, rue St. Louis No 65 ;
St. Cyr Fourcade, rue du Canal, coin Remparts ;
F. Carrère, rue Peters No 8 (2e District) ;
André Madihes, marché Poydras ;
A. Jas, rue de Chartres No 105 ;
François Carrazé, aux Abattoirs ;
A. Bonnet, rue Royale No —
Jacques Alt, encoignure Pologne et Amour ;
Paulin Politon, à St. Jean Baptiste ;
J. Chipot, à Alger ;
A. Dudoussat, Passage de la Bourse No 126

A vendre.

A VENDRE au chantier de bois de construction (Star Planing Mill and Lumber Yard), au coin des rues Calliope et Romperts :

Bois pour plancher (flooring) à $17 50 les mille pieds, livré.

Planches pour plafond (ceiling) à $12 00 les mille pieds, livré.

Bois W. Boards à $12 00 les mille pieds, livré.

Conditions—Comptant.

NICHOLAS CONNELL.

11juin—1an DMar.

A nos Abonnés des campagnes.

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier 1875, d'après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est donc à ces derniers, à qui leur poste locale ne pourra plus rien réclamer, de nous rembourser, ou de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le port est de 10 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 25 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ainsi que nos agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en même temps que le prix de l'abonnement.

Signal d'incendies, par Télégraphe.

Les cloches d'alarme annonçant un incendie désigneront le quartier ainsi qu'il suit :

Par exemple, lorsque l'alarme est donné par la boîte No. 123, les cloches frapperont 1 coup, puis, 2 secondes après elles frapperont 2 coups, et 5 secondes après, 3 coups indiquant ainsi 123. L'alarme ne sera répété que de 10 en 10 secondes. Autre exemple, pour désigner la boîte No. 48, les cloches frapperont 4 coups, puis un moment après 8 coups—ce qui indiquera que le feu a éclaté dans le voisinage de la boîte 48.

Si l'incendie s'étend, les cloches frapperont 15 coups ; s'il devient général, 20 coups. Alors, toutes les pompes de la ville devront se porter au quartier où se trouve la boîte qui a signalé l'incendie.

Les boîtes désignées par une étoile sont automatiques.

5 Coin Harmonie et Levée.
6 Coin Washington et Chippewa.
7 Marché Neuvième.
8 Coin Carondelet et Huitième.
9 Coin Prytania et Neuvième.
12 Coin Magnolia et Washington.
13 Coin Sixième et St-Denis.
14 Case à pompe No. 22.
15 Case à pompe No. 23.
16 Compagnie Lafayette No. 1.
17 Coin Live Oak et Première.
18 Coin Magasin et St-André.
19 Coin Rousseau et Ste-Marie.
21 Coin St-Charles et Première.
23 Coin Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Coin Jackson et Coliseum.
26 Coin Jackson et Liberté.
27 Coin Seconde et Dryades.
29 Coin Market et Levée.
31 Coin Henderson et Levée.
32 Case à pompe No. 12.
34 Case à pompe No 1.
35 Coin Market et Chippewa.
36 Station de Police du 2nd. Précinct.
37 Coin Race et Magasins.
38 Coin Melpomène et Camp.
41 Station de Chevaux, rue St-Charles.
42 Case à pompe No. 20, rue Thalie.
43 Coin Franklin et Terpsichore.
47 Coin Gaiennié et Nouvelle Levée.
48 Case à pompe No. 6, rue St-Joseph.
51 Coin Constance et Erato.
52 Coin Camp et St-Joseph.
53 Case à pompe No 18, rup Calliope.
54 Coin Nouveau Bassin et Triton Walk.
56 Coin Howard et Clio.
57 Coin Magnolia et Erato.
61 Coin Erato et Franklin.
65 Coin Julie et Levée.
71 Pied de la rue Julie.
72 Coin Canal et Levée.
73 Coin Magazins et Girod.
74 Coin Natchez et Tchoupitoulas.
81 Coin Canal et Camp.
82 Case à pompe No 5 et City Hall.
83 Case à pompe No 13.
84 Coin Carondelet et Commune.
121 Coin Remparts et Canal.
123 Coin Remparts et Poydras.
124 Case à pompe No 14, rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Coin Commune et Rocheblave.
127 Coin Claiborne et Poydras.
141 Coin Bienville et Vieille Levée.
142 Coin St-Louis et Royale.
143 Coin Rue Baronne No 7, rue Dauphine.
144 Coin Bourgogne et Toulouse.
146 Pélican H. & L. No 4, rue du Bassin.
148 Canal et Robertson, Wood's Press.
152 Coin Bienville et Johnson.
153 Coin Derbigny et Conti.
214 Coin Vieille Levée et St-Philippe.
215 Station de police, Place Jackson.
216 Coin Hopital et Dauphine.
217 Case à pompe No 10, rue Dumaine.
221 Coin Trémé et Esplanade.
222 Coin Remparts et Barracks.
224 Marché Trémé et Prison de paroisse.
225 Case à pompe No 21, rue Claiborne.
226 Coin Chemin du Bayou et Claiborne.
231 Case à pompe No 3, Chemin du Bayou.
232 Coin St-Anne et Miro.
234 Sterwa Factory, Français et Broad.
252 Case Hook & Ladder No 3.
253 Case à pompe, No 9, rue Esplanade.
254 Case à pompe No 8, rue Victoire.
312 Station de police, rue Champ Elysées.
313 Coin Baratelle et Esplanade.
314 Coin Bons Enfants et St-Antoine.
315 Coin Bons Enfants et Champ Elysées.
316 Coin Claiborne et St-Bernard.
317 Coin Labarpe et White, R. R. Depot.
413 Coin Amour et Espagne.
414 Coin Poète et Urquhart.
415 Coin Mandeville et Claiborne.
513 Cotton Press et Levée.
514 Marché Washington.
515 Coin Clouet et Remparts.
516 Case à pompe No 24, Grands Hommes.
613 Coin Dauphine et Indépendance.
614 Rue Poland, Station des chars.
615 Casernes des Etats-Unis.
616 Coin Raynes et Dauphine.

Chaussures.

L'actif et entreprenant fabricant de bottes et de souliers.

ERNEST CABAUD,

An No 63 de la rue Royale, Nile-Orléans, Lne.

ANNONCE à ses amis et au public qu'afin de répondre à la demande toujours croissante de ses célèbres chaussures à vis, il a ajouté à son établissement une nouvelle machine perfectionnée qui vient d'arriver de Paris et surpasse tout ce qu'il y a de connu dans ce pays sous le rapport de la rapidité, de l'élégance et de la durée du travail ; elle le met à même de remplir les ordres rapidement et à des prix réduits.

Guêtres à dessus en peau de chevreau, marquin ou peau de veau.....$6.50

Guêtres unies, en marquin ou peau de veau.....$4.50

Bottes et souliers de tous les genres aux plus bas prix possibles. L'établissement n'emploie que la peau de veau et le marquin français de la meilleure qualité.

M. Cabaud engage le public à ne pas acheter un soulier imitation fait au nord et vendu ici pour les véritables chaussures à vis françaises. C'est tout simplement un soulier ordinaire à cheville en cuivre et qui est inférieur, en tout, aux souliers de l'établissement Cabaud. Un essai en convaincra le public.

12mai—1an S. CABAUD.

PREMIERE FABRIQUE DU SUD

De Chaussures à Vis.

153.....Rue Royale.....153

Entre St-Pierre et Toulouse.

Et 98 rue St-Charles.

PIERRE PAVIA,

INVENTEUR BREVETÉ ET FABRICANT de Chaussures à Vis en tous genres. Garanties indéchirables.

Elles ont obtenu la médaille d'or à la Foire de la Louisiane en 1872 et en argent en 1873.

30 avril—1an

MEUBLES.

R. M. & B. J.

MONTGOMERY,

Marchands de Meubles.

Bureaux et salles d'encan, au

Armory Hall, 87 rue du Camp.

Depuis la grande baisse dans les prix des meubles, nous avons achevé les agrandissements de meubles les meilleurs et les plus choisis que l'on puisse trouver au SUD, comprenant des ameublements de salons, dorés et doublés de SOIE, HERS et CRIN ; ameublements de meubles à coucher des derniers genres et des dernières données ; ameublements de salles à manger ; meubles de bureaux et de bibliothèques ; meubles ordinaires pour habitations ; Glaces Françaises et Belges ; meubles que nous offrons à des PRIX défiant toute concurrence aux ventes privées ou d'encan. Ayant l'intention de demeurer en ville et de continuer nos affaires, il sera de notre intérêt et de notre temps qu'un plaisir de contenter nos clientes. Avant d'acheter ailleurs, venez visiter nos magasins. 28mars—6m.

MEUBLES.

Banque d'Epargne des Citoyens,

GRUNEWALD HALL,

No. 22 rue Baronne,

J. L. GUBERNATOR, Président.

M. BRENNER, caissier.

LES dépôts faits par les femmes mariées et par les enfants ne peuvent être retirés que par eux-mêmes ou d'après leur ordre. Les parents et autres ne sauraient en faire aucun dans l'intérêt de leurs enfants qu'en faisant pouvoir des dépôts payables à leur ordre ; cela encourage les enfants à les augmenter et toutes les femmes ou tous les mois et leur donne des habitudes d'économies qui les conduisent à la fortune. La banque reçoit des dépôts de 10 cents et au delà, et paie un intérêt de 4 pour cent qu'elle paie semi-annuellement en ajoute au capital.

Tous les dépôts sont taxables par demande.

J. DESCA,

ANCIENNE MAISON L. MOULOR,

No. 53...RUE VIEILLE-LEVÉE...No. 53

(Encoignure Bienville.)

Manufacture à vapeur de TABAC A FUMER ET A PRISER.

Et importateur de : CIGARES DE LA HAVANE, TABAC A CHIQUER, PIPES &c.

12 déc—1an Nouvelle-Orléans.

Guérison gratuite des crises!!!

TOUTE personne atteinte de crises est priée de s'adresser au Dr PRICE qui lui enverra une bouteille de son remède, par exprès.

GRATIS !

Les seuls frais sont ceux de l'expès, lesquels vu l'étendue de mes affaires, se montent à peu de choses.

Il détruit

Les crises ou l'épilepsie

depuis nombre d'années. Il garantit que son remède opèrera une guérison.

Ne manquez pas de lui en demander une bouteille, elle ne vous coûtera rien.

Et vous Guérira,

quelque opiniâtre que soit le mal, quel que soit le nombre de remèdes que vous ayez essayés en vain.

Il envoie les circulaires et les témoignages

Avec la bouteille.

Donnez votre adresse votre bureau de poste etc et

Adressez votre demande au

Dr. CHAS. T. PRICE,

67 William street, New York.

20 fév—1an

Aux personnes qui souffrent du rhumatisme

Le grand nombre de personnes qui souffrent de cet affreux mal m'engage à offrir au public mon "ANTI RHEUMATIC MIXTURE" remède connu pour le rhumatisme—qui seul soulage instantanément et le plus souvent, guérit.

J'ai guéri, depuis quinze ans, des milliers de personnes en Louisiane et à Nouvelle-Orléans, grâce à l'emploi de ce remède merveilleux et ce qu'il y a de surprenant, une seule bouteille a suffi pour obtenir le résultat. Le "MIXTURE" ne guérit que les rhumatismes et, le après la première bouteille le malade se croit complètement en santé, c'est qu'il n'a pas de rhumatismes. C'est la première fois que je fais part de ma découverte au public et, cependant, depuis quinze ans je n'ai eu que des succès. J'espère que les malades profiteront de ce remède et m'en feront connaître leurs noms à ceux des personnes qui lui doivent leur délivrance.

M. Jurgielewicz a en sa possession des certaines de certificats de guérison que lui ont fournis les personnes qu'il a traitées, et qu'il montrera à quiconque le désirera.

A vendre par

W. L. JURGIELEWICZ,

Pharmacien au coin des rue Magazine et Thalie, Nile-Orléans Lne.

8nov—1an

Maison établie en 1807.

G. PITARD,

Importateur et marchand de

QUINCAILLERIE,

GRILLES pour cheminées, (GRATES,) PEINTURES, HUILES, VERNIS, VITRES PAPIERS PEINTS, &c.

231 & 243....rue du Canal....231 & 233

entre Remparts et Bassin.

Autrefois au No 349 rue Commune.

6mai—2m—MaJD

Bureaux de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans.

Au coin des rues Commune et Baronne.

Nouvelle-Orléans, 20 juin 1875.

AVIS AUX ACTIONNAIRES.

Dividende payable sur les anciennes actions seulement.

LE 15 du courant, à une réunion des directeurs de la compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans, il a été déclaré un dividende de six piastres aux anciennes actions de la compagnie—dividende qui provient du bénéfice des six derniers mois et sera payé à dater du 5 juillet.

Les registres de transfert pour les anciennes actions, seront fermés du 25 courant au 5 juillet inclusivement.

W. S. BROWN,

20 juin—1m Trésorier.

L. C. ARNY,

A l'ancien établissement

Pour la mise en bouteille,

Nos 26, 28 et 30 de la rue Bienville,

(ancien magasin de J. A. Blafer & Co.)

OFFRE à vendre, en bouteille,

ALE, PORTER

LAGER DE ST-LOUIS,

CIDRE & ALE AU GINGEMBRE,

VICHY, EMS, SELTZER et CONGRES-WATERS.

Ale draught de Philadelphie, de WM. MASSEY & CO—une spécialité.

Ale et Porter en barriques, pour les hôtels et en bouteilles ; ale, porter et cidre en barriques à draught ; fournitures de meubles en bouteille ; outils, bouchons, fil d'archal, étiquettes, sirop simple et aromatique.

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nile-Orléans.

Au No. 3 de la rue Carondelet

A côté de la banque Nationale de l'Union

Cette compagnie incorporée en 1837, assure contre les risques de mer, de rivières et d'incendie.

Elle règle et paie promptement les pertes.

A. CHAPEL, président.

J. M. CRAWFORD, secrétaire.

—DIRECTEURS—

Victor Maignan, W. S. Schmidt,
A. Fourcade, A. Bonnecaze,
H. Salomon, H. Labasse,
J. Sarpy, H. Gally.
A. Chapelle.

19 fév—1an

LES SOURCES CHAUDES,

(WARM SPRINGS,)

Dans le comté Madison, partie Ouest de la Caroline du Nord.

Ces sources sont à quatre milles de la ligne de Tennessee, sur les bords de la rivière French Broad, au beau milieu des plus hautes montagnes de la Caroline du Nord, dans un pays qu'on a surnommé, avec raison, la Suisse de l'Amérique.

L'HOTEL n'est inférieur à aucun de ceux des villes d'eaux des Etats-Unis ; les eaux sont LIMPIDES, PURISSIMES, MINÉRALISÉES et (température de 102 à 104 de grés Fahrenheit) ; elles stimulent la circulation, stimulent les organes de la sécrétion, et, le plus souvent, opèrent une guérison radicale de la goutte chronique et aiguë, des rhumatismes, de la paralysie, de la dyspepsie, de la névralgie, de la syphilis secondaire, des affections cutanées et calculeuses, de la scrofule, des maladies de peau et des maladies aiguës les femmes sont sujettes.

Il y a aussi, près des sources chaudes, une source froide dont la composition diffère de la température ne saurait, beaucoup moins que les fiévreuses jaunes de la Virginie ; l'air salubre qui se fait beaucoup plus frais. On s'y rend aisément, de toutes les villes du Sud, par les lignes de chemin de fer qui convergent dans le Tennessee, soit par la voie de la Mobile, de Montgomery, d'Atlanta, de Knoxville à Morristown, Tenn. Comté.

Les billets d'excursion ou pour tout le trajet se vendent dans toutes les villes du Sud, à raison de trois cents par mille.

PRIX DE LA PENSION :

$40 par mois, $12 50 par semaine et $2 par jour. Moitié prix pour les enfants au-dessous de 10 ans, au dessous de 2 ans et les domestiques de couleur.

J. A. SAMPLE, directeur général.

Les personnes qui désireraient avoir les prochures et les circulaires sont priées de s'adresser au directeur ou aux pharmaciens de la ville.

18juin—1m1M

MEUBLES.

MEUBLES. Marchands de Meubles. MEUBLES.

Bureaux et salles d'encan, au

Armory Hall, 87 rue du Camp.

Depuis la grande baisse dans les prix des meubles, nous avons achevé les agrandissements de meubles les meilleurs et les plus choisis que l'on puisse trouver au SUD, comprenant des ameublements de salons, dorés et doublés de SOIE, HERS et CRIN ; ameublements de meubles à coucher des derniers genres et des dernières données ; ameublements de salles à manger ; meubles de bureaux et de bibliothèques ; meubles ordinaires pour habitations ; Glaces Françaises et Belges ; meubles que nous offrons à des PRIX défiant toute concurrence aux ventes privées ou d'encan. Ayant l'intention de demeurer en ville et de continuer nos affaires, il sera de notre intérêt et notre temps qu'un plaisir de contenter nos clientes. Avant d'acheter ailleurs, venez visiter nos magasins. 28mars—6m.

ANALYSE DE LA LOI MILITAIRE DU 27 JUILLET 1872.

AU POINT DE VUE DES PÉNALITÉS.

Le travail suivant que monsieur le Consul de France a bien voulu nous communiquer, complète les informations que nous avons déjà données sur le service militaire en France.

Tout Français ayant plus de vingt ans et moins de quarante ans doit le service Militaire,

Soit dans l'armée active,
Soit dans la réserve de l'armée active,
Soit dans l'armée territoriale,
Soit dans la réserve de l'armée territoriale.

TOUT FRANÇAIS ENTRE VINGT ET QUARANTE ANS, SANS AUCUNE ESPÈCE D'EXCEPTION POUR QUELQUE CAUSE QUE CE SOIT, DOIT SE FAIRE INSCRIRE SUR LE REGISTRE AD HOC TENU AU CONSULAT LE PLUS VOISIN DE SA RÉSIDENCE.

Quiconque ne se fait pas inscrire est déféré aux Tribunaux ordinaires, et puni d'une amende de dix francs à deux cents francs ; il peut, en outre, être condamné à un emprisonnement de quinze jours à trois mois.

En temps de guerre la peine est double.

Toute fraude ou manœuvre par suite de laquelle un jeune homme a été omis sur les tableaux de recensement ou de tirage est punie d'un emprisonnement d'un mois à un an.

Les auteurs ou complices sont punis des mêmes peines.

Tout homme qui, ayant reçu un ordre de route, ne se rend pas à sa destination dans les délais fixés, est puni, sauf le cas où il peut présenter une excuse valable, d'un mois à un an de prison en temps de paix et de deux à cinq ans en temps de guerre. Dans ce dernier cas, à l'expiration de sa peine, il est envoyé dans une compagnie de discipline.

En temps de guerre les noms des insoumis sont affichés dans toutes les Communes du Canton de leur domicile.

Quiconque a recélé ou prêté son service un insoumis, ou favorisé son évasion, empêché ou retardé le départ d'un jeune soldat est puni de vingt à deux cents francs d'amende, et d'un emprisonnement qui peut aller jusqu'à six mois.

Ne compte pas pour les années de service militaire, le temps passé en prison en vertu d'un jugement.

Le Consul refuserà désormais sa protection à tout français qui ne se sera pas conformé aux prescriptions de la Loi Militaire.

GERMANIA INSURANCE COMPANY

BUREAUX No 124 DE LA RUE DE LA COMMUNE,

NILE-ORLÉANS.

INCORPORÉE EN 1866,

ASSURE CONTRE LES RISQUES DE FEU, DE MER ET DE RIVIÈRES,

H. ZUBERBIER, Président.
PH. W. DIELMAN, Vice-Président.
EMIL MAIER, Secrétaire.
H. KNOTZSCH, Inspecteur.

DIRECTEURS :

J. Ambrester, J. Kohn, R. F. Theurer,
G. H. Braughin, Geo. Binder, E. Thormaehlen,
H. Curtius, G. J. L. Mayer, J. Vorkel,
C. Del Sondio, E. Oerling, Frank Vatter,
H. W. Dielmann, H. Rodwitz, J. J. Weckerling
A. Gaiser, L. Reder, J. A. Webert,
L. Grunewald, Thomas Schorr, H. Zuberbier,
J. Hassinger, H. Schulte, F. M. Ziegler,

6juin—1an

A vendre.

A VENDRE au chantier de bois de construction (Star Planing Mill and Lumber Yard), au coin des rues Calliope et Romperts :

Bois pour plancher (flooring) à $17 50 les mille pieds, livré.

Planches pour plafond